

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Par la présente, avis vous est donné par la soussignée directrice générale adjointe et greffière trésorière adjointe de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau :

Qu'à sa séance ordinaire du 18 février 2025, le Conseil a adopté, par sa résolution numéro 2025-R-AG047, le règlement numéro 2024-401 «DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 8 282 236 \$ ET UN EMPRUNT DE 8 282 236 \$ AFIN DE FINANCER LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION RELATIFS À L'AGRANDISSEMENT DU SIÈGE SOCIAL».

Le règlement numéro 2024-401 est entré en vigueur le 21 février 2025, suivant l'adoption du conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau.

Toute personne désireuse de prendre connaissance dudit règlement peut le faire en s'adressant à la MRC ou en visitant le site Internet de la MRC au www.mrcvg.qc.ca.

Donné à Gracefield, ce 21^{ième} jour du mois de février 2025.

Carolane Saumur-Belley

Carolane Saumur-Belley
Directrice générale adjointe
Greffière trésorière adjointe